



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/22748
29 juin 1991
FRANCAIS
ORIGINAL : ARABE

LETTRE DATEE DU 27 JUIN 1991, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR
LE REPRESENTANT PERMANENT DE L'IRAQ AUPRES DE L'ORGANISATION DES
NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous informer que
l'aviation américaine continue de violer l'espace aérien iraquien, et ce comme
suit :

Premièrement :

1. Du 24 au 25 juin 1991, l'aviation américaine a effectué 10 sorties réparties entre cinq formations de deux appareils. Les appareils en question volaient à une vitesse de 700 à 900 km/h et à basse et moyenne altitude.
2. Il s'agissait d'opérations de surveillance et de provocation visant essentiellement les régions d'Irbil et de Mossoul.

Deuxièmement :

1. Du 25 au 26 juin 1991, l'aviation américaine a effectué 16 sorties réparties entre six formations de deux appareils et quatre appareils opérant en solo. Les appareils en question volaient à une vitesse de 700 à 900 km/h et à basse et moyenne altitude.
2. Il s'agissait d'opérations de surveillance et de provocation visant essentiellement les régions d'Irbil, de Mossoul et de Dahouk.

Troisièmement :

1. Du 26 au 27 juin 1991, l'aviation américaine a effectué 15 sorties réparties entre sept formations de deux appareils et un appareil opérant en solo. Les appareils en question volaient à une vitesse de 600 à 800 km/h et à basse et moyenne altitude.

2. Il s'agissait d'opérations de surveillance et de provocation visant essentiellement les régions de Mossoul, d'Irbil et de Dahouk.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Abdul Amir A. AL-ANBARI
